

A Arbre isolé et buisson

Arbres dont la couronne fait au moins 4 m de diamètre OU arbre têtard.

Définition

Arbres épars ou buisson situés dans un champ ou en bordure.

Commentaires

1 arbre équivaut donc à 30 m² de surface d'intérêt écologique (SIE)

Copyright © 2014 Solagro - Tous droits réservés

Action pilotée par les Ministères de l'Agriculture et de la Transition Ecologique avec l'appui financier de l'Agence Française pour la Biodiversité, par les crédits issus de la redevance pour pollutions diffuses attribués au financement du plan Ecophyto